PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 06 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi six octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dolus-le-Sec, légalement convoqués le 29 septembre 2026, convocation transmise par voie dématérialisée, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de Dolus-le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Madame Annie COURLIVANT, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COURLIVANT Annie, LOISEAU Gilles, JIRAVA Alexis, CREPIN Roger, RAGUIN Jean-Pierre, COURLIVANT Patrick, BROSSARD Marie-Pierre, LATOUR Benoit, ONDET Cécile, BARJOLIN Jessie, PAGÉ Charlène, LABBÉ Michel, CHABOTY Eric et GETTEN Nathalie.

Était absente excusée : Madame PELLETIER Sophie

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Jessie BARJOLIN est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2026
- Budget 2026 : décisions modificatives (informatique, plantation, climatiseurs)
- Commissions municipales : remplacement de Madame Nathalie GABILLON
- Désignation d'un nouveau correspondant incendie et secours
- Commission d'appel d'offres : remplacement d'un membre titulaire
- Boulangerie : modalités pour le calcul de révision du loyer
- Garderie périscolaire : horaire d'ouverture du matin
- Décisions du maire
- Questions diverses : projet aménagement cour d'école – plantation parc de l'éolienne - projet carrière – repas du 11 novembre – projet acquisition matériel technique

Madame le Maire fait part avec tristesse au conseil municipal du décès de Monsieur Bruno TARDY, ancien conseiller municipal et adjoint de la commune. Elle rend hommage à son engagement au service de la collectivité et indique avoir fait livrer une composition florale en témoignage de sympathie ainsi qu'un mot de condoléances à son épouse.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2026

Madame le Maire ouvre la séance et indique que le procès-verbal de la séance précédente a été transmis à l'assemblée délibérante par voie dématérialisée le 02 octobre 2026. Elle propose de le soumettre au vote pour adoption.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2026-62 *(7-1 Décisions budgétaires)*
Objet : Budget 2026 - décision modificative N° 3

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs dépenses supplémentaires sont à budgéter :
Section de fonctionnement :
- Fêtes et cérémonie : organisation du repas des ainés

Section d'investissement :
- Informatique secrétariat de mairie : acquisition d'un nouvel ordinateur portable
- Acquisition de 10 climatiseurs
- Décoration de Noël
- Plantation

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**3 000.00 €**	**3 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2121-124 : Plantation arbres	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-123 : WC public place de l'église	9 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-96 : Acquisition matériel divers mairie	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-78 : Voirie	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838-96 : Acquisition matériel divers mairie	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-67 : Acquisition matériel, outillage	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**10 000.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à unanimité, d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération n° 2026-63 *(5-3 Désignation des représentants)*
Objet : Commissions municipales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-22,
Vu la délibération en date du 02 avril 2026 fixant la composition des commissions communales,
Vu la démission de Madame Nathalie GABILLON de ses fonctions de conseillère municipale
Considérant la volonté de procéder au remplacement de Madame Nathalie Gabillon au sein des commissions qu'elle occupait,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à unanimité,
- décide de ne pas procéder au scrutin secret
- désigne Messieurs Gilles LOISEAU et Alexis JIRAVA, vice-présidents de la Commission bâtiments (M. Loiseau s'occupera des travaux d'entretien et M. JIRAVA des vérifications périodiques des installations électriques et gaz des bâtiments)
- désigne Monsieur Michel LABBÉ, membre de la commission environnement

Délibération n° 2026-64 *(5-3-4 Désignation des représentants)*
Objet : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Vu l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, prévoyant la désignation d'un correspondant « incendie et secours » dans les conseils municipaux ne disposant pas d'adjoint ou de conseiller municipal correspondant incendie et secours
Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;
Vu le code général des collectivité territoriales,
Vu la délibération en date du 02 avril 2026 désignant un correspondant incendie défense,
Vu la démission de Madame Nathalie GABILLON de ses fonctions de conseillère municipale
Considérant la nécessité de désigner un nouveau correspondant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par délibération prise à l'unanimité, désigne Monsieur Eric CHABOTY, correspondant incendie et secours.

Délibération n° 2026-65 *(5-3-4 Désignation des représentants)*
Objet : Désignation Commission d'appel d'offres - remplacement d'un membre titulaire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :
Par délibération en date du 2 avril 2026, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants,
La démission d'un membre titulaire n'impose pas le renouvellement intégral de la commission dès lors qu'il reste des suppléants disponibles sur la liste concernée. Le remplacement s'effectue par l'élévation automatique du premier suppléant de cette même liste au rang de titulaire.
M. Gilles LOISEAU, premier suppléant sur la même liste, est appelé à remplacer le membre titulaire démissionnaire.
Il convient donc de prendre acte de cette modification et de mettre à jour la composition nominative de la CAO.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dit que la Commission d'appel d'offres est désormais composée comme suit :
Membres titulaires :
Madame PAGÉ Charlène - Monsieur LOISEAU Gilles - Monsieur CHABOTY Éric
Membres suppléants :
Monsieur JIRAVA Alexis - Monsieur LABBÉ Michel – un poste laissé vacant

Délibération n° 2026-66 *(3-3 Locations)*
Objet : révision annuelle du loyer du logement de la boulangerie

Le Conseil Municipal, par délibération prise à l'unanimité,
Vu le bail d'habitation en date du 8 décembre 2020 entre la commune de Dolus-le-Sec et Monsieur Didier MOREAU pour le logement situé au 11 rue La Fayette au-dessus de la boulangerie ;
Vu la nécessité de formaliser l'indexation du loyer sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL) ;
- approuve la révision annuelle du loyer sur la base de la variation de l'IRL (INSEE), en lieu et place de l'évolution des prix à la consommation.
- fixe la date de révision au 1er juillet de chaque année, sur la base du dernier IRL connu (2ème trim 2026)
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail intégrant cette clause.

Délibération n° 2026-67 *(8-1 Enseignement)*
Objet : Garderie périscolaire - horaire d'ouverture du matin

Après un mois d'expérimentation, il est constaté que plusieurs familles ont recours au service de la garderie périscolaire dès 7 heures.
Au regard de ce besoin, Madame le Maire propose de pérenniser cet horaire d'ouverture pour l'année scolaire 2026-2027.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par délibération prise à unanimité, décide de modifier en conséquence l'article 1 du règlement intérieur de la garderie périscolaire.

Délibération n° 2026-68 *(6.-4 Autres actes réglementaires)*
Objet : Décisions du maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération n° 2026-19 du 02 avril 2026,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,
Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :

- Décision n° 17-2026 : signature d'une convention le 04 septembre 2026 entre la mairie, la MFR du Lochois et Mme Marion CHAUVEAU pour un stage de formation professionnelle du 14 septembre 2026 au 18 décembre 2026 à l'école Capucine Trochet.
- Décision n° 18-2026 : signature d'un devis le 08 septembre 2026 auprès de l'Entreprise Jérôme Farré de Dolus-le-Sec d'un montant de 804 € TTC pour la réfection d'un regard au lieudit Tressort.
- Décision n° 19-2026 : signature d'un devis le 11 septembre 2026 auprès de la Société PC4U – Dolus-le-Sec d'un montant de 2983.20 € TTC pour le renouvellement du matériel informatique à l'école.
- Décision n° 20-2026 : signature d'un devis le 15 septembre 2026 auprès du Groupe DUBOIS de Perrusson d'un montant de 1 526.45 € TTC pour la reprise du plafond du fournil de la boulangerie.
- Décision n° 21-2026 : signature d'un devis le 18 septembre 2026 auprès de la Société Berger Levrault – Boulogne Billancourt d'un montant de 2241.60 € pour le renouvellement du matériel informatique du secrétariat de mairie
- Décision n° 22-2026 : signature d'un contrat de prestations de service pour le contrôle et la vérification des équipements sportifs auprès de la Société SOLEUS – Vaulx en Velin le 28 septembre 2026 d'un montant de 396 € TTC pour l'année 2026, 415.80 € pour l'année 2027 et 436.59 € pour l'année 2028.
- Décision n° 23-2026 : signature d'un devis le 29 septembre 2026 auprès de l'entreprise RTB Menuiserie – Dolus-le-Sec d'un montant de 901.00 € TTC pour la pose d'une paroi de douche et de verrous baïonnettes dans le logement n° 1 au 1 rue La Fayette et des gardes corps aux fenêtres du l'étage du local mis à disposition de l'Association Phare en Dol'.
- Décision n° 24-2026 : le 02 octobre 2026, commande d'une débrousailleuse à guidon d'un montant de 924 € TTC auprès de la SAS Moulé – Loches.

Questions diverses :

Commissions

- Madame le Maire indique que Monsieur LABBÉ Michel a refusé sa proposition de prendre en charge la commission bâtiments.
- Monsieur LABBÉ Michel demande à avoir le compte rendu de la réunion de la commission citoyens français itinérants.

Boulangerie :

A la suite des échanges concernant la révision du loyer du logement occupé par le boulanger, Monsieur Benoit LATOUR propose la mise en place d'un groupe de travail afin de disposer d'une vision globale de l'équilibre général de la boulangerie. Madame le Maire indique avoir déjà engagé des démarches en vue d'accompagner ce commerçant et de soutenir ce dernier commerce de proximité. Le groupe de travail est composé de Messieurs Benoit LATOUR, Eric CHABOTY, Michel LABBE et Alexis JIRAVA.

Ecole :

- Madame le Maire a porté à la connaissance du conseil municipal un courrier émanant de l'équipe enseignante, sollicitant la mise en place rapide d'une ATSEM tous les matins dans la classe de GS-CP-CE1. Le triple niveau de cette classe engendre des difficultés.

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal a décidé d'apporter un soutien en mettant à disposition un agent communal dans la classe GC-CP-CE1, deux jours par semaine, de 9h30 à 10h30 du 2 novembre au 18 décembre 2026. Un bilan sera réalisé avec l'enseignante à l'issue de cette période. Résultat du vote : Pour 11 voix – 3 abstentions

- Monsieur JIRAVA a présenté le projet de végétalisation de la cour d'école à l'équipe enseignante ainsi qu'au personnel communal, ce projet a été favorablement accueilli. Pour rappel, plantation de trois tilleuls dans la cour de l'école et un derrière la classe maternelle (terrain du locataire place de l'église sous réserve de pouvoir réaliser les travaux de terrassement en fonction des différentes canalisations) et de trois jasmins en façade des classes. Les travaux seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

• Un bilan a été réalisé auprès du personnel communal à l'issue de la rentrée scolaire afin d'évaluer la pérennité de l'organisation mise en place et l'appréciation, par les enfants, du nouveau prestataire de cantine. Les retours recueillis s'avèrent très positifs. La garderie accueille un nombre important d'enfants, et les agents adaptent leur planning de manière optimale en fonction des effectifs.

Plantation parc de l'éolienne

Monsieur Gilles LOISEAU a indiqué que la commission environnement a validé son projet de plantation de 15 arbres à la fin du mois de novembre :
- au parc de l'éolienne : douze arbres de différentes essences, le 21 ou le 28 novembre Les habitants seront invités à participer à cet évènement, qui inclura la plantation symbolique de l'arbre de l'avenir par le plus jeune enfant scolarisé et l'arbre de la sagesse par une personne âgée.
- au square Jean Bureau : deux arbres avec une suggestion d'ajout d'une table
- à la salle pour tous un arbre.

Par ailleurs, plusieurs élus soulèvent des questions concernant l'entretien et l'arrosage à prévoir durant les premières années, il sera nécessaire d'être très vigilant en période de sécheresse, compte tendu des conditions climatiques des dernières années.

Repas du 11 novembre

Il est proposé aux élus deux possibilités pour l'organisation du repas du 11 novembre :
1ère solution : faire appel à un traiteur proposant une prestation complète : repas complet + service
2ème solution : faire appel à un traiteur pour l'entrée et le plat principal, le dessert serait fait par le boulanger, et le service serait assuré par les élus volontaires dans un esprit de convivialité.
La deuxième option est retenue, l'objectif est de privilégier un moment chaleureux et convivial**.**

Projet acquisition matériel technique

Monsieur Gilles LOISEAU propose d'acquérir un broyeur et de remplacer le plateau mulching du tracteur tondeuse autoportée. Ce matériel serait plus adapté et limiterait le nombre de passages de tonte.

Nacel

Spectacle musiques du monde le samedi 17 octobre 2026 à 20h30 à la salle des fêtes.

S**alle pour tous**

Conflit de voisinage au niveau du parking.

Projet de carrière : chronologie et suites données

Madame le Maire rappelle les étapes du projet de carrière :
En Juillet 2026, Monsieur CHAMPIGNY présente le projet à Madame le Maire.
Le 7 septembre 2026, le conseil municipal est informé de ce projet.
Le 19 septembre 2026, deux élus rencontrent les habitants du hameau de Tressort situé à proximité du site concerné.
Une Association « Préservons Dolus-le-Sec et ses environs » a été créée afin de communiquer auprès de l'ensemble des populations concernées, au-delà des limites communales, et de défendre la préservation du cadre de vie, de la tranquillité et de l'environnement.
Le 2 octobre 2026, un premier communiqué est diffusé par les élus pour informer les citoyens en toute transparence. Les administrés sont invités à transmettre leurs questions par courriel ou par écrit à la mairie.
Le 06 octobre 2026 à 19 heures, Monsieur Hervé CHAMPIGNY, chef de projet à La Société Ligérienne Granulats, présente aux élus le projet de carrière situé au lieudit Les Maisons Rouges.
La réunion s'articule en deux temps : une présentation détaillée du projet, suivie d'un échange sur les questions soulevées par les élus qui reprennent l'intégralité des interrogations formulées par les administrés.

Il est précisé que le projet en est, à ce stade, à l'étude de faisabilité, incluant notamment la réalisation de l'étude d'impact (bruit, poussières, trafic routier, étude paysagère, étude hydrogéologique etc…) et l'expertise biologique (faune et flore, incidence Natura 2000, espèces protégées, zones humides etc..).
Une centaine d'opposants au projet se sont mobilisés au moment de la réunion devant la mairie.
Le Conseil Municipal prend acte de l'émotion suscitée par ce projet, tout en rappelant la nécessité de maintenir des échanges respectueux à l'égard du porteur de projet et des élus.
Aucune position n'a été arrêtée à ce jour.
Les élus se réuniront le mardi 20 octobre afin d'analyser les questions posées par les habitants ainsi que les réponses apportées par la Société Ligérienne Granulats. Un document de synthèse sera ensuite adressé à tous les administrés.
Devant les craintes légitimes des administrés, un tour de table est réalisé afin de déterminer comment écouter l'ensemble de la population et définir les modalités d'une consultation. Certains élus émettent des doutes sur l'enjeu d'une telle consultation, la décision revenant au conseil municipal notamment par rapport à la révision du PLU pour ce projet.
Le Conseil Municipal se déclare favorable à l'organisation d'une consultation citoyenne le 7 novembre 2026 visant à recueillir l'avis de la population.
Résultat du vote :
Pour la consultation 10 voix
Contre la consultation 2 voix (Messieurs Gilles LOISEAU et Roge CREPIN)
Abstention 2 voix (Madame Marie-Pierre BROSSARD et Monsieur Patrick COURLIVANT)
Le Conseil Municipal se positionnera sur la révision du PLU le 9 novembre 2026.

Prochaines réunions

Le 20 octobre 2026 : bilan de la réunion de présentation de la Ligérienne granulats de leur projet de carrière. Préparation de la réponse qui sera apportée aux habitants.
Consultation citoyenne sous réserve de sa faisabilité : 7 novembre 2026
Conseil Municipal : le 9 novembre 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.